

Réf: Dossier N° 090367

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE COMMERCE DE  
GLACES » en abrégé « SICG »

Siège social Abidjan, Yopougon, Abobodoumé Carrière, Lot  
A15, Ilot 80

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 10/03/2022 reçus par Me ANNEY Adjéhoua MARIE FRANCELINE, et enregistrés au CEPICI le 15/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE COMMERCE  
DE GLACES » en abrégé « SICG »

Objet : La Société a pour objet en tout pays et notamment en Côte d'Ivoire :

- Fabrication et commercialisation de glaces ;
- Vente de produits congelés ;

Plus généralement, toute opération qui pourra être la conséquence ou se rattachant à l'objet ci-dessus défini.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.
- Et généralement, toutes opérations industrielles,

commerciales, financières, mobilières, immobilières et autres se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Yopougon, Abobodoumé Carrière, Lot A15, Ilot 80

Dirigeant(s) : M DAIPO Akossi Jérôme (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-02552 du 28/03/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°13162/GTCA/RC/2022 du 28/03/2022

